



**A compter de juin 2017,
sauf refus explicite de votre part,
votre bulletin de paie sera sous forme numérique !**

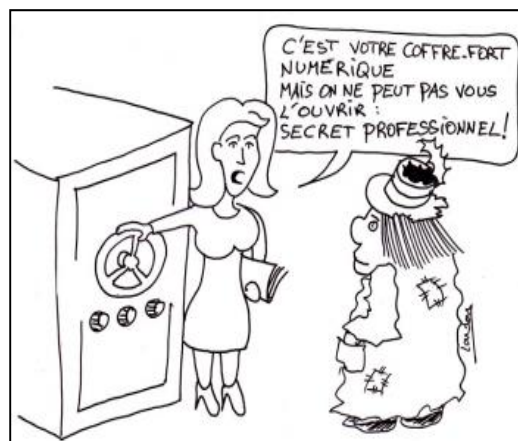
Dans la suite de sa course folle au « tout digital », l'entreprise souhaite aujourd'hui mettre en place le bulletin de paie numérique à la SNCF. Le calendrier de sa mise en place a été présenté aux Organisations Syndicales.

A partir du 18 avril, les agents vont être informés de la procédure à effectuer et cela, sous diverses formes (affichages dans les locaux, site de l'Agence Paie et Famille, envoi d'une note avec la fiche de paie d'avril, ...). Bref, une véritable campagne d'information et d'incitation à utiliser cette nouvelle possibilité.

En fait, chaque agent pourra disposer d'un coffre-fort numérique, hébergé par Digiposte, filiale privée du groupe La Poste, et situé pour l'instant en France.

Ce coffre-fort est présenté comme :

- **Gratuit, simple, sécurisé**, et permettant de stocker tous vos documents administratifs numérisés, même hors SNCF, et d'autres données personnelles telles que musiques, photos, avis d'imposition, factures EDF... Là, il faut bien appâter le chaland.
- **Accessible 24h/24 et 7j/7, même de l'étranger** (comme si on avait besoin de consulter son avis d'imposition ou son bulletin de salaire lors d'un séjour au Boukistan...).
- **Rapide**, permettant une mise à disposition de sa fiche de paie plus tôt qu'un envoi papier, même si cela n'aura aucune incidence sur la date de versement de votre solde sur votre compte bancaire...
- **Economique et écologique**, limitant les envois papier, mais sans compter l'énergie folle consommée par ces « Data Centers ».



Pour bénéficier de tous ces privilèges, vous devrez, si vous voulez pouvoir consulter vos bulletins de salaire, personnaliser votre compte Digiposte+. L'accès se fera avec votre N° de CP + un code de sécurité, puis la création d'un compte avec email, mot de passe et questions de sécurité, et re-confirimation par mail.

A ce niveau, le parcours du combattant est enfin terminé.

Dans la suite de l'inversion de la hiérarchie des normes issues de la loi El Khomri, vous serez, sauf refus explicite de votre part, considéré comme adhérent d'office à ce système.

Pour continuer à recevoir votre fiche de paie par courrier sous sa forme actuelle, vous aurez jusqu'au 6 juin pour vous rendre sur le site de l'Agence Paie et Famille, ou jusqu'au 24 mai pour envoyer un courrier au centre de numérisation d'Amiens, afin de signifier votre refus.

Pour les nouveaux embauchés, ou ceux qui auront dépassé la date fatidique, il vous faudra d'abord créer votre compte Digiposte+, et ensuite refuser la numérisation ! La prise en compte se fera au 1^{er} du mois M+1, à condition d'exprimer ce refus au plus tard le 14 du mois en cours.

The screenshot shows the 'Agence Paie et Famille' website interface. At the top, there's a navigation bar with 'DÉCONNEXION' and several menu items: ACCUEIL, MON DOSSIER, MES AIDES, MES FACILITÉS DE CIRCULATION, MA GESTION ADMINISTRATIVE, and MES DEMANDES. On the left, a sidebar lists various services like 'Zoom information', 'Ma carrière', 'Mon bulletin de paie' (highlighted), 'Personnaliser mon coffre-fort numérique', 'Refuser de recevoir mon bull. de paie en numérique >', 'Trouver des infos et des réponses (FAQ)', 'Ma rémunération', 'Mon Allocation Familiale Supplémentaire', 'Mes déplacements Frais de mission', 'Mes absences Mes congés', and 'Mes temps de travail'. The main content area is titled 'REFUSER DE RECEVOIR MON BULLETIN DE PAIE EN NUMÉRIQUE'. It contains a message: 'Pour recevoir vos bulletins de paie au format papier, vous devez en faire la demande ci-dessous jusqu'au 6 juin 2017.' Below this, a green checkmark icon is followed by the text: 'Votre refus de recevoir votre bulletin de paie en numérique a bien été pris en compte. Retrouvez votre demande en page d'accueil ou dans la rubrique "Mes demandes".' There is a section for 'Mon courriel de réponse' with a 'Modifier/Créer' button. Below that, a checkbox is labeled 'En cochant cette case, je refuse de recevoir mon bulletin de paie en numérique.' At the bottom right, there is a 'Valider' button.

Même si SUD-Rail n'est pas réfractaire au progrès, de nombreuses questions peuvent se poser quant à l'utilisation de toutes ces formes de stockage : qu'arriverait-il si l'hébergeur venait à disparaître, les données seraient-elles conservées en cas de « bug » informatique, les garanties de confidentialité peuvent-elles être données en cas de piratage, ... ???

Une chose est sûre, les économies réalisées avec le numérique se feront une nouvelle fois au détriment des cheminots et de l'emploi, que ce soit à la SNCF ou dans les services postaux. La Direction estime gagner environ 0.70€ par fiche de paie, ce qui représente juste la bagatelle de 1.300.000 € par an si tous les cheminots adhèrent.

Avec cette économie faramineuse, il y aurait largement de quoi améliorer nos conditions de travail et nos salaires ; mais là, la réponse de la direction SNCF n'est plus numérique, et encore moins virtuelle... c'est NON !